

Nonobstant les Peres le gaignerent tellement qu'il consentit qu'elle seroit enterrée en terre sainte, & avec les ceremonies de la sainte Eglise, au plustost qu'il se pourroit, sans attendre la venuë de ceux de son pays, qui ne deuoit pas estre de long temps. A ceste ceremonie se trouuerent deux de nos Religieux, sçauoir le P. Ioseph, & le F. Charles, le P. Lalle-
|| mant, & le F. François Iesuite avec plusieurs Fran- 588
çois de l'habitation, qui tous ensemblement se transporterent à la cabane de la deffuncte, qu'ils prirent & la porterent solennellement en la Chapelle de Kebec chantans le Psalme ordonné aux enfans, puis le R. P. Lallemant ayant dit la Sainte Messe on fust l'enterrer au Cimetiere avec un assez beau conuoy pour le pays, car le pere de l'enfant marchoit tout le beau premier couuert d'une peau d'Eslan toute neuue enrichie de matachias & bigarures, & avec luy marchoit le sieur Hebert & les autres François en suite, selon l'ordre qui leur estoit ordonné, non si grauement mais moins modestement que ce Sauuage pere, qui tenoit mine de quelque signalé Prelat.

L'insolence & l'auarice sont blasrables, mesme par ceux qui ne cognoissent point Dieu. Quand il fut question d'enterrer le corps il y eut quelque debat entre les François, à qui appartiendroient les fourrures dans quoy il estoit enueloppé, & vouloient luy arracher, particulièrement un certain qui se disoit Officier de la Chapelle, si la risée & mocquerie des autres ne l'en eussent empesché. Ce que voyant le pere de la deffuncte, il ne voulut permettre qu'aucun autre que luy l'enterrast peur du larrecin & des debas des Fran-